

## RAPPORT ANNUEL 2023

### Préambule

La loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » associe l'ensemble du public à la vie dans la cité grâce à une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées à l'article 46.

### A – Rappel des dispositions législatives et réglementaires

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 11 février 2005, dispose que :  
« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

*Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.*

*Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.*

*Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.*

*Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.*

### **B – Composition de la Commission**

#### **Associations représentées :**

- La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (M. Jean-Pierre ENGELAERE)
- L'association les Papillons Blancs (M. Sébastien ROUSSELLE)
- L'association Consommation Logement Cadre de Vie (Mme Marie-France CARREZ)
- Une personne concernée par le handicap (Mme Geneviève LEFEBVRE)

Suite aux démissions de Mme Geneviève LEFEBVRE et Monsieur Jean-Pierre ENGELAERE courant 2023, la commune a procédé à leurs remplacements en les personnes de :

- Monsieur Dominique RYNGAERT, représentant l'association APF France Handicap du Nord
- Madame Laurence VITAUX, personne concernée par le handicap

**Les élus du conseil municipal** ont été désignés par délibération en date du 18 septembre 2020. Il s'agit de M. José BAUDRY, Monsieur Hervé MORVAN, Monsieur Soarey SÉRÉ, Madame Sandra PLÉ-BOULENGUER, Monsieur Jean-Louis DELFLY, Madame Nadine MARMINION, Monsieur Bernard LORIDAN, Madame Laëtitia FLAMENT.

Suite à la démission de Monsieur José BAUDRY de son mandat d'Adjoint et de Conseiller Municipal, la commune a procédé à l'élection d'un nouveau membre de la commission Accessibilité, parmi les membres du conseil municipal. Monsieur Joël CITERNE a été désigné par délibération du 24 novembre 2021.

## 1. LA VOIRIE

**RAPPEL** : La commune dispose sur son territoire d'environ 72 kms de voirie communale, 31 kms de chemins ruraux ainsi que 30 kms de voirie départementale. On compte sept carrefours à feux, situés :

- Grand Place,
- rue du Docteur Rousseau,
- rue Ferdinand Capelle,
- rue du Pont de Pierre,
- route de La Gorgue,
- rue d'Aire, à l'école Bezegher,
- rue d'Aire, à la Croix du Sart

Le Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été réalisé en août 2015 par le Bureau Véritas par le biais de la Communauté de Communes Flandre Lys. L'estimation financière des travaux de mise en accessibilité s'élevait à 1 334 000 € HT.

Il est précisé que l'ensemble des rues à l'intérieur des ponts est limité à 30 km/h.

### **BILAN DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE RÉALISÉS EN 2023 :**

- Fossé transformé en trottoir au prolongement des trottoirs rue d'Aire, jusqu'au restaurant « le Diable au Thym »,



- La mise en conformité d'un passage piéton Cottage Adhémar Duhamel

- Quelques travaux sur quelques passages piétons.

- La création de places PMR au parking de l'école Bezegher

- Fossé transformé en trottoir rue Cochette,

- La réalisation de trottoirs rue Victorine Deroide



- Le retraçage des places PMR au parking à l'arrière de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel

- Un panneau posé à l'emplacement du stationnement handicapé Cité Biebuyck (à la demande de la commission accessibilité)

→ Aménagement de la voie douce le long de la Lys et la Bourre, à la Batelle



→ La création d'un arrêt de bus adapté aux personnes à mobilité réduite en dehors de la chaussée pour plus de sécurité route d'Estaires



→ Le déplacement du panneau à la pharmacie des 2 ponts

Un point a été fait concernant les emplacements PMR, à savoir :

→ Création de places PMR :

- n° 7 rue Roger Salengro
- n° 59 rue Faidherbe
- n° 38 rue des Capucins
- n° 16 et 18 rue Robert Duhamel
- n° 64 rue Jean Jaurès
- n° 32 rue Ferdinand Capelle
- n° 5 rue Léo Lagrange
- +2 à l'école Bezegher

→ Suppression de places PMR :

- n°4 rue Roger Salengro
- n°30 rue Thiers
- n° 20 Boulevard Foch
- n°62 rue de Fer

Un arrêté permanent portant réglementation des emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées sur la commune énumère les emplacements. Il est à votre disposition au sein de la Direction Générale. À ce jour, on comptabilise 129 places de stationnement réservées.

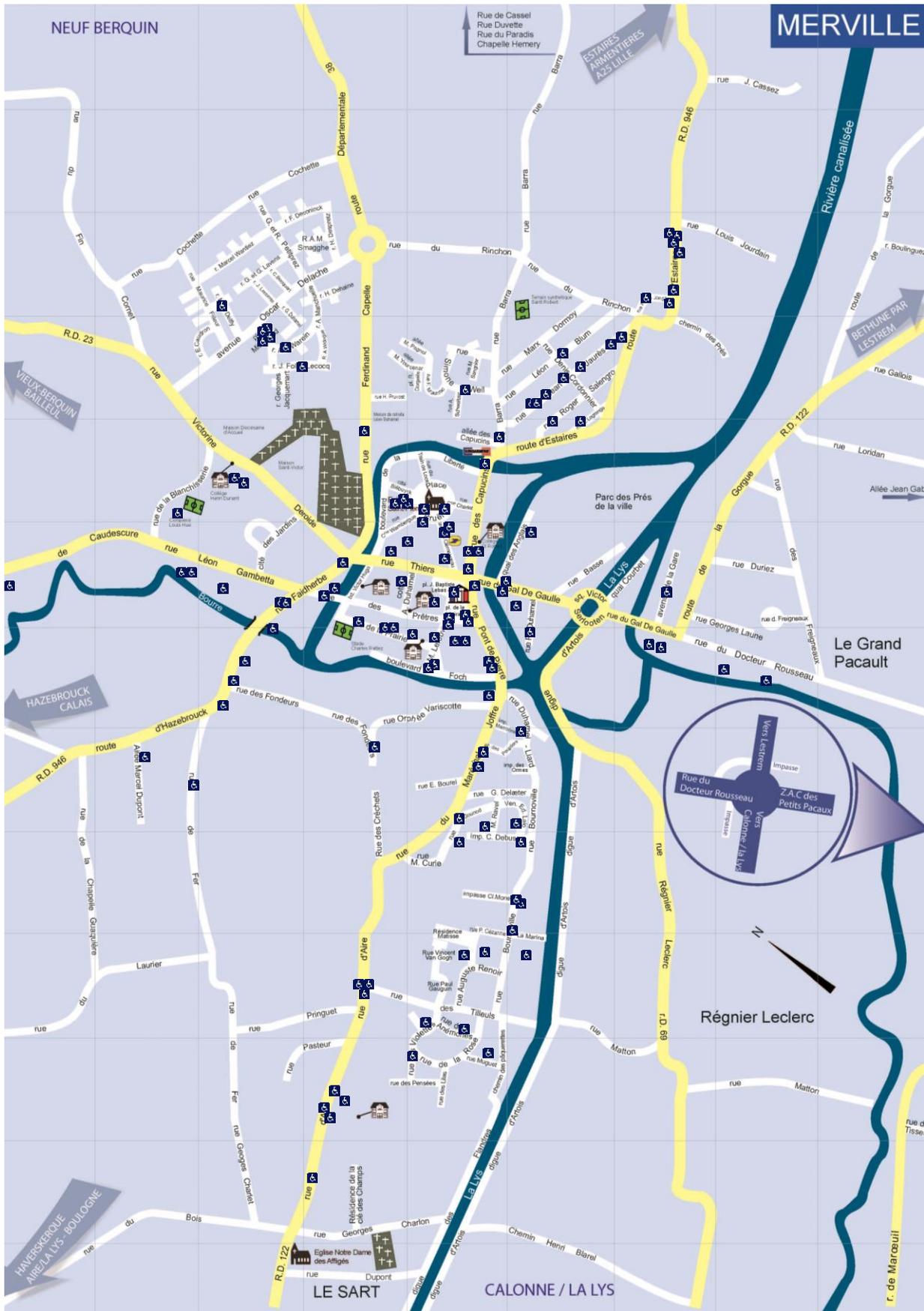
Zone sur les places de stationnement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240222-2024D017-DE





- La création de 2 passages piétons PMR rue de la Blanchisserie pour faciliter l'accès aux salles de sports ;
- La mise en conformité de 2 passages piétons rue Victorine Deroide (à proximité du collège Henri Dunant et de la Maison Saint-Victor) ;
- La mise en conformité d'un passage piéton rue Thiers (à proximité de la Police Municipale) ;
- La mise en conformité de 10 passages piétons de la rue Thiers, rue du Général de Gaulle et route de La Gorgue (avec la participation financière du Département d'un montant de 5 000 € sur une dépense de 45 272,50 €) ;
- La mise en conformité de 8 passages piétons de la rue d'Aire (avec la participation financière du Département d'un montant de 5 000 € sur une dépense de 42 440,65 €) ;
- L'ajout d'un éclairage au passage piéton rue du Général de Gaule, situé à proximité de Carrefour Express (avec la participation financière du Département d'un montant de 2 788 € sur une dépense de 3 717,50 €) ;
- La création d'un passage piéton PMR pour accéder aux monuments aux morts situé aux 2 ponts ;
- La création d'un passage piéton PMR devant le cimetière rue Georges Charlon ;
- La création d'un passage piéton PMR devant l'étude de Maitre Lemaire, route d'Hazebrouck.

**La commune profite des interventions voirie pour refaire des bordures adaptées lorsque cela est possible.**

La commune dispose de 257 passages piétons. Pour qu'un passage piétons soit aux normes PMR, il doit disposer de 4 potelets, 2 dalles podotactiles et 2 adoucis (à chaque côté du trottoir).

Il est à noter qu'actuellement, la commune compte 31 passages piétons accessibles aux PMR. 97 ne le sont pas du tout. Pour les 129 autres, des travaux ont déjà été réalisés mais ne sont pas terminés à ce jour, à savoir :

Il est précisé également que 129 passages piétons sont éclairés via l'éclairage public.

71 passages piétons comprenant	0 potelet 0 dalle podotactile 2 adoucis de trottoirs
15 passages piétons comprenant	0 potelet 0 dalle podotactile 1 adouci de trottoir
24 passages piétons comprenant	0 potelet 2 dalles podotactiles 2 adoucis de trottoirs
4 passages piétons comprenant	4 potelets 0 dalle podotactile 0 adouci de trottoir
6 passages piétons comprenant	4 potelets 0 dalle podotactile 2 adoucis de trottoirs
1 passage piéton comprenant	0 potelet 1 dalle podotactile 1 adouci de trottoir
1 passage piéton comprenant	2 potelets 0 dalle podotactile 0 adouci de trottoir
3 passages piétons comprenant	0 potelets 1 dalle podotactile 2 adoucis de trottoirs

1 passage piéton comprenant	0 potelet 2 dalles podotactiles 0 adouci de trottoir
1 passage piéton comprenant	1 potelet 1 dalle podotactile 2 adoucis de trottoirs
1 passage piéton comprenant	2 potelets 2 dalles podotactiles 1 adouci de trottoir
1 passage piéton comprenant	4 potelets 1 dalle podotactile 1 adouci de trottoir

Un tableau récapitulatif a été réalisé. Il est à votre disposition au sein de la Direction Générale.

## **2. LES ESPACES PUBLICS**

### **En 2023 :**

À l'Espace Culturel Robert Hossein, la médiathèque a poursuivi ses actions en faveur de l'accessibilité, en faisant l'acquisition de 234 nouveaux documents afin d'alimenter le fonds spécifique "Accessibilité" (17 livres sur le handicap et 217 DVD en audiodescription). Elle compte désormais 592 documents traitants de tous les handicaps (livres généraux, livres en braille, livres en langue des signes, livres lus, etc.), ainsi que 327 films en audiodescription. Pour l'année 2023, le prêt aux lecteurs s'élève à 521 documents du fonds Accessibilité.

De plus, les agents ont participé à deux formations, à savoir :

- Une journée professionnelle organisée par la médiathèque départementale du Nord intitulée « Lutte contre l'illettrisme : tous en action ! »
- Une journée professionnelle organisée par la médiathèque départementale du Pas-de-Calais intitulée « Concevoir et faire vivre un fonds facile à lire »

Côté Cinéma/Spectacles, 2 mains courantes ont été posées, l'une à l'étage (salle de danse) et une seconde dans le couloir de dégagement du cinéma.

Sur le bâtiment de la mairie, deux agents pratiquent la langue des signes.

Dans le cadre de la création de la base nautique, les travaux d'aménagements extérieurs ont démarré et seront accessibles PMR.

Le ponton de pêche situé Quai des Anglais est de nouveau accessible aux personnes à mobilité réduite. La réfection a été réalisée par les services techniques.



Rappel : La commune est propriétaire de 34 sites classés Etablissements Recevant du Public (ERP). À ce jour, 22 bâtiments sont conformes au titre de la réglementation de l'accessibilité des PMR. Il s'agit de :

- l'école Victor Hugo rue des Prêtres
- l'espace d'animation Stéphane Hessel
- la salle de sports du Sart (Duhamel Laforge et dojo José Jacquemart)
- le multi accueil les Chatons
- la mairie
- l'Espace Culturel Robert Hossein
- la salle des Fêtes Francis Bouquet
- la salle polyvalente Janine et Michel Raeckelboom
- la salle Pierre Sizaire
- l'École Maternelle Bezegher
- l'École Primaire Bezegher
- le Service Local de l'Emploi
- la salle de musculation
- le Stade Louis Bassement
- les locaux de la Police Municipale
- la salle Yann Lapierre
- le CCAS
- l'Église Saint-Pierre
- l'Église du Sart
- le Château Arnould
- la salle de musique
- la Base Nautique

La commune a terminé les travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo et de création de la cuisine centrale et du restaurant scolaire, ce qui porte à 23 le nombre de bâtiments conformes.

Concernant **l'école Louis Pergaud**, seul, le rez-de-chaussée est accessible. Il est donc convenu que dans le cas où un enfant serait en situation de handicap, alors une classe sera adaptée au rez-de-chaussée.

Le bâtiment occupé auparavant par le Trésor Public n'est plus un bâtiment susceptible de recevoir du public.

**Les bâtiments à mettre aux normes** (ces derniers sont accessibles en fauteuil roulant (avec accompagnement) mais les rampes ne sont pas sécurisées et signalées pour les malvoyants.

- Salle Jean-Marie Charlet
- Cyclotourisme
- Local multi associatif (rue Gambetta)
- Ateliers municipaux
- Local Syndical
- Salle Jacques Brel
- Salle de pétanque Michel Petillon
- Secours populaire René Pailleux
- Colombophile
- Stade Paul Delassus (fermé)

## **1. LES BÂTIMENTS COMMUNAUX OUVERTS AU PUBLIC**

### A. TRAVAUX SUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> CATÉGORIE

#### a. Travaux réalisés en 2023

*Au regard de la crise économique et des urgences, aucun chantier n'a pu être lancé. De plus, certains projets nécessitent une nouvelle réflexion.*

#### b. Planification des travaux 2024

- **Service Attractivité** (rue Thiers)

### B. TRAVAUX SUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5<sup>ème</sup> CATÉGORIE

#### a. Travaux réalisés en 2023

- **Création d'un nouveau Restaurant Scolaire et d'une cuisine centrale à Victor Hugo**

#### b. Planification des travaux 2024

- **Cyclotourisme** : garde-corps à réaliser (à intégrer au projet associatif rue Thiers)
- **Ateliers municipaux** : garde-corps à réaliser
- **Salle de pétanque** : déménagement prévu (en cours de réflexion)
- **Secours Populaire** : assainissement, WC et rampe d'accès à prévoir
- **Locaux de la société Colombophile**

## **2. L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

La commune dispose sur son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 818 logements appartenant aux bailleurs sociaux. En 2023, 100 logements ont vu le jour à savoir : 68 logements supplémentaires situés à la Batellerie et 32 logements de plus à la Résidence de la Lys 2. On compte 84 logements adaptables en PMR (32 déjà existants + les 32 nouveaux logements à la Résidence de la Lys 2 et 20 nouveaux logements de la Batellerie) dans ce parc ouvert à tout public et 42 dans la résidence services « Les Récollectines », destinée aux personnes de plus de 60 ans, à savoir 32 logements sont occupés par des personnes âgées, dont 3 sont actuellement vacants et 7 logements sont utilisés par l'association Temps de Vie (mineurs non accompagnés).

Le Centre Communal d'Action Sociale a recensé 49 demandes de logements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en attente pour Merville, en sachant que les personnes ne sont pas forcément mervilloises mais aimeraient venir vivre à Merville.

Le Centre Communal d'Action Sociale peut être sollicité pour l'aménagement de logements privés.

A ce titre, et suite à la crise sanitaire, il est apparu nécessaire de créer une référente pour les personnes âgées au sein du CCAS. Cet agent en charge de cette mission accompagne les personnes afin de les renseigner sur les aides concernant le changement de salle de bains, le changement de toiture ou feu à charbon... Elle a eu en charge le suivi de ces personnes en cas de canicule, d'inondation ou de grand froid.

Comme chaque année, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'octroyer du demandeur, à condition que son handicap soit reconnu et qu'il y ait un co-fin et/ou le demandeur. La participation n'est versée à l'intéressé que sur présentation de la facture des travaux. Pour 2023, aucune demande n'a été reçue. À savoir qu'en cas d'accord, le montant du financement s'élève à 500 € par demande.

Pour rappel, les demandes reçues sont étudiées par la Commission des Aides Facultatifs avant d'être validées en Conseil d'Administration. Ces 2 instances ne se réunissent pas à des fréquences régulières donc les délais de réponse peuvent prendre un certain temps.

Concernant l'ordre de grandeur des coûts des aménagements liés à l'accessibilité, les demandes reçues pour les logements privés varient entre 10 000 € et 20 000 € et concernent principalement l'aménagement de salle de bains et WC. Un agent du CCAS est chargé de trouver d'autres subventions via l'ANAH, le Département et tout autre organisme afin de réduire les coûts au maximum pour les bénéficiaires.

### **3. L'ACCESSIBILITÉ DES ERP**

On compte approximativement 194 ERP sur la commune, à savoir 19 gros ERP (toutes les catégories excepté la 5<sup>ème</sup> catégorie) et 175 petits ERP (5<sup>ème</sup> catégorie).

Il est à noter que les friteries ne sont pas considérées comme des ERP, au regard de l'article R123-2 du code de la construction et de l'habitation. Le public ne pénètre pas dans le local.

#### **❖ Concernant les gros ERP :**

- 2 ERP sont accessibles conformément à leur Permis de Construire ou leur Autorisation de Travaux : Super U et l'extension du collège Saint-Robert
- 5 ERP ont obtenu un ADAP et devront transmettre leurs attestations courant 2025 : EPSM des Flandres (2 bâtiments), LIDL, maison Diocésaine d'accueil et le foyer SPRENE Val de Lys
- 4 ERP ont déposé leurs attestations : Collège Saint-Robert + l'extension, l'école primaire et maternelle Notre Dame.

Il est précisé que la boucherie Henri Boucher et le supermarché Aldi envisagent un déménagement route de La Gorgue, pour lequel ils ont déposé un permis de construire.

En 2023, un courrier a été envoyé aux autres ERP afin de solliciter leurs attestations (8 ERP).

#### **❖ Concernant les petits ERP :**

Il est rappelé que sur l'année 2019, un travail a été réalisé afin de contacter les ERP n'ayant pas répondu aux obligations. Suite à cette visite, un courrier leur a été envoyé en 2020 afin de leur rappeler leurs obligations et leur préciser les manquements. Il est à noter également qu'un poste de correspondant commerces a été créé en 2020.

Un agent communal a donc la mission de les aider dans leurs démarches.

À ce jour, sur les 175 petits ERP :

- 32 ERP sont exonérés car ils reçoivent à leur domicile ;
- 22 ERP (+1) sont accessibles et ont transmis leur attestation PMR ;
- 103 ERP sont accessibles via une autorisation de travaux, ou un permis de construire ou une dérogation, mais n'ont pas transmis en mairie leur attestation PMR ;
- 18 ne sont pas accessibles.

Il est à noter qu'il est prévu quelques visites sur place pour orienter les commerçants. Pour chaque nouveau porteur de projet, une information sur l'accessibilité est donnée avant chaque début de projet.

La liste actualisée des ERP est disponible au service attractivité de la commune.

En 2024, il est prévu de :

- prendre contact avec les ERP qui ne sont pas aux normes,
- récupérer les attestations PMR manquantes,
- prendre contact avec les entreprises ayant un local spécifique accueillant les fournisseurs et les clients,
- s'assurer que les ERP exonérés et recevant du public disposent d'une entrée commune à leur habitation.

Aussi, chaque année, une enveloppe de 20 000 € est également ouverte par la commune. Elle est destinée à aider les commerçants à mettre aux normes leur établissement. Cette année, aucun commerçant n'a sollicité cette aide. Il est rappelé que le montant total des subventions s'élève à 50% des dépenses, plafonnées à 5.000 € HT, soit 2.500 € maximum par commerçant, dans la limite de l'enveloppe attribuée.

Il est rappelé que les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent mettre à la disposition du public un registre public d'accessibilité. Un agent communal est chargé de rédiger un registre pour chaque ERP communal. Cette mission est en cours de réalisation.

### **3<sup>ème</sup> PARTIE : DIVERS**

En 2023, s'est déroulé la 1<sup>er</sup> édition de « WE CAN ». Cette journée a pour objectif de sensibiliser et de promouvoir la découverte de différents sports adaptés aux personnes en situation de handicap. Parmi les activités proposées, le foot en fauteuil roulant se distingue par sa facilité d'adaptation. Ces pratiques parasportives visent à favoriser une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du sport, encourageant ainsi l'égalité. Des résidents de la maison de retraite ont également fait le déplacement pour découvrir ces pratiques.



La commune de Merville dispose de deux dispositifs de recueil permettant de passer le permis de conduire. L'agent se déplace à domicile si un motif ou une infirmité empêche de passer le permis. En 2023, l'agent s'est déplacé à 3 reprises.

La commune n'hésite pas à répondre à tous les appels à projets susceptibles de subventionner les travaux d'accessibilité. Pour l'année 2023, 2 dossiers ont été déposés dans le cadre de la réalisation de passages piéton PMR :

1. La mise aux normes de 8 passages piétons PMR rue d'Aire :

- Montant des travaux : 42 440,65 €
- Notification de subvention reçue de 5 000 € au titre du produit des amendes de police par le Conseil Départemental

2. L'ajout d'un éclairage au passage piéton PMR situé à proximité de Carrefour Express :

- Montant des travaux : 3717,50 €
- Notification de subvention reçue de 2 788 € au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération par le Conseil Départemental

L'association « Les Papillons Blancs » d'Hazebrouck ont déposé un permis de construire d'un nouvel équipement destiné à accueillir des personnes porteuses de handicap. Ce bâtiment se situera à proximité de la salle des Fêtes Francis Bouquet.

Il est rappelé que chaque année, la commune commande certaine de ses fournitures de bureau via les ateliers protégés.

Il est à noter que toutes les anomalies rencontrées sur l'ensemble du territoire communal sont systématiquement traitées. Les agents de surveillance de la voie publique sont chargés de remonter ces anomalies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutes ces dépenses sont difficilement quantifiables.